



Carghese

— CASA CUMUNA —

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 24.09.2022

Heure : 15h00

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Jérôme ALESSANDRI ; Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Jean-Paul PAOLI ; Alexia ZANETTACCI ; Sandrine CINOTTI ; Ange SUSINI

Représentés : Dominique POGGI a donné procuration à Lucie FRIMIGACCI ; Pierre-Jean MIGEVANT a donné procuration à Jean-Paul PAOLI ; Hélène DRAGACCI-CODACCIONI a donné procuration à Alexia ZANETTACCI ; Vannina NEGRONI a donné procuration à Sandrine CINOTTI ; Stéphanie ALESSANDRI a donné procuration à Emmanuelle PERONI

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, huit élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2022/59 Choix portant sur le mode de gestion du service public de distribution de l'eau potable (rapport portant sur le choix du mode de gestion en annexe) : adoptée.
- Délibération n°2022/60 Délibération portant attribution d'une subvention destinée au CEL de Cargèse-Piana : adoptée.
- Délibération n°2022/61 DM n°4 budget M14 (feuillelet annexe : détail de la décision modificative) : adoptée.
- Délibération n°2022/62 DM n°1 budget M4 (feuillelet annexe : détail de la décision modificative) : adoptée

- Délibération n°2022/63 DM n°1 budget M49 (feuillet annexe : détail de la décision modificative) : adoptée.
- Délibération n°2022/64 Suppression poste adjoint technique territorial principal de 2^e classe et création d'un poste d'agent de maîtrise territorial (promotion interne) : adoptée.
- Délibération n°2022/65 Acquisition des parcelles cadastrées section G 86, 87, 90, 91, 92, 93, 94 et 95 : adoptée.
- Délibération n°2022/66 Incorporation de biens vacants et sans maîtres dans le domaine privé communal (parcelles D22 et D23) : adoptée.
- Délibération n°2022/67 Plan de financement rénovation de la route du Peru : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ou représentés ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de chacune des délibérations, exception faite de la délibération n°2022/59 portant sur le choix du mode de gestion du service public de distribution de l'eau potable, pour laquelle Monsieur Jérôme ALESSANDRI a voté contre.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Le procès-verbal de la séance précédente a été arrêté au début de la présente séance, et signé par le maire et le secrétaire de la séance précédente.

Le Maire : Le recours à un marché public dans le cadre de la gestion du service public lié à la distribution de l'eau potable, et tel qu'exposé dans le dossier proposé aux élus, paraît être la seule solution envisageable dans le contexte actuel.

Jérôme Alessandri : Je comprends et admetts la logique de ce marché public, mais je reste par philosophie un partisan de la régie directe.

Le Maire : Le CEL Cargèse-Piana demande une subvention supplémentaire car de nouvelles activités peuvent être offertes aux enfants de l'école de Cargèse. Une étude est en cours afin d'éradiquer les mauvaises odeurs présentes sur la route du Peru.

Jean-Paul PAOLI : Le ramassage des encombrants est devenu un vrai problème. Il faudrait solliciter la Communauté de communes afin qu'elle s'organise différemment.

Le Maire : Nous pouvons demander une réunion avec nos agents, ceux de l'intercommunalité et les élus concernés, cela éviterait les versions fantaisistes, tout le monde pourrait échanger et entendrait la même chose. Cela va nous permettre de mieux évaluer nos besoins réels et les solutions à apporter.

Sandrine Cinotti : Jusqu'à quelle heure un établissement peut-il rester ouvert et diffuser de la musique ?

Le Maire : En période estivale, jusqu'à deux heures du matin, sauf autorisation spéciale. Néanmoins, la prolongation de l'ouverture n'autorise aucunement le tapage nocturne et une musique trop forte. Il est rappelé aux élus comme aux administrés que chaque citoyen se plaignant de tapage aussi bien nocturne que diurne peut appeler le 17, décliner son identité, afin de faire cesser les nuisances sonores.

Emmanuelle Peroni : De très gros morceaux du voilier détruit sur la plage du Peru par la dernière mer mauvaise restent enfouis avec d'autres débris dangereux (couteaux, fourchettes, divers objets en fer...). Il faut y remédier rapidement.

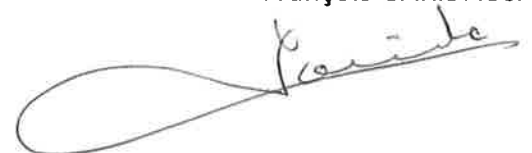
Le Maire : Une plainte pour atteinte à l'environnement et danger pour les personnes a été déposée à la gendarmerie. Les services de l'Etat ont été prévenus et une société a été mandatée afin de retirer les objets. La commune a été durement éprouvée par la tempête du 18 août. La liste des carences a été dressée et l'achat du matériel manquant pour y répondre, même s'il était difficilement imaginable qu'une telle chose pouvait arriver, est réalisé, à savoir : des téléphones satellites, un groupe électrogène pour la station d'eau potable (en cours), le matériel d'hébergement d'urgence pour les personnes sinistrées... Je propose de revoir la liste des personnes désignées pour intervenir lors de ce type d'épisode et désigne Madame Emmanuelle Peroni élue déléguée aux plages puisqu'elle a été, avec l'aide de l'agente communale Isis Chiappe-Canavelli, quasiment seule le premier jour pour assumer la prise en charge des victimes et le retrait des objets dangereux plage du Peru. J'en profite pour souligner le fait que le service de l'eau, et par extension, l'agent municipal Jean-Claude Donzella, a été particulièrement précieux et performant dans le cadre du rétablissement de l'eau suite à cette tempête, et j'ajoute que les agents de la voirie ont fait le nécessaire afin de sécuriser le village, et enfin que Jean-Noël Dapelo et Toussaint Serpaggi ont effectué des permanences à la mairie, y compris en dehors de leurs heures de travail, les 18, 19, 20 et 21 août, afin d'informer la population et de recueillir les observations. Je précise que, comme partout ailleurs, en cas de catastrophe, quelle qu'en soit l'origine, les lieux d'information sont la mairie et la gendarmerie.

Jean-Paul Paoli : Le Conservatoire du littoral demande si le point d'apport volontaire de Porto Monaghi peut être déplacé.

Le Maire : Je n'y vois pas d'inconvénients, ce sujet sera abordé à l'occasion d'une réunion ultérieure, impliquant la commission dédiée à la voirie.

Signatures

Le Maire,
François GARIDACCI



Le/la secrétaire de séance



